



Assemblée générale

Distr. limitée
3 juillet 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 18 de l'ordre du jour

Développement durable

Émirats arabes unis et Sénégal : projet de décision*

Thèmes des dialogues interactifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [78/327](#) du 6 septembre 2024, décide que les thèmes des six dialogues interactifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, dont il est question au paragraphe 6 de ladite résolution, seront les suivants, sans ordre de priorité particulier :

- a) L'eau pour les populations : droits humains à l'eau et à l'assainissement, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité, pour des sociétés et des économies saines ;
- b) L'eau pour la prospérité : valorisation de l'eau, lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation, promotion d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau, utilisation efficiente de l'eau et traitement efficient des eaux usées dans tous les secteurs, et développement économique et social ;
- c) L'eau pour la planète : climat, biodiversité, désertification, environnement, approche dite « de la source à la mer », résilience et réduction des risques de catastrophe ;
- d) L'eau pour la coopération : coopération transfrontalière et internationale dans le domaine de l'eau, y compris la coopération scientifique, et gouvernance inclusive ;
- e) L'eau dans les processus multilatéraux : objectif de développement durable n° 6, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà, et initiatives mondiales dans le domaine de l'eau ;

* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra examiner directement en séance plénière le point 18 de l'ordre du jour.



f) Investissements en faveur de l'eau : financement, technologie et innovation, et renforcement des capacités.
